

Recommandé
Tribunal Fédéral
Avenue du Tribunal Fédéral
1000 Lausanne 14

Recommandé
Conseil Fédéral
Palais Fédéral
3000 Berne

Récusation

des Institutions suisses corrompues

Pour faciliter la lecture du document et les liens mentionnés,
le présent document est accessible sur :
<https://swisscorruption.info/confederation-ch/#burdet-merinat>

Recours

Contre

Arrêt du 19 décembre 2022
du Tribunal Cantonal du Canton de Fribourg

Marc-Etienne BURDET & Jean-Daniel MÉRINAT
c/Raphaël BOURQUIN, Proc. général adjoint
502 2022 252 – 253

Rejet de la demande de récusation

**Compte tenu de la gravité des faits et crimes pénaux dénoncés dans le présent recours,
un exemplaire du document est adressé au Procureur général de la Confédération, pour
objet de sa compétence.**

Préambule

Le destinataire d'un acte, soit en l'espèce le juge, doit interpréter la portée de celui-ci d'après le sens qu'il «pouvait raisonnablement lui attribuer en le considérant comme réellement voulu, sur la base de l'attitude antérieure du déclarant et des circonstances qu'il connaissait au moment où la déclaration lui a été faite (ATF 94 III101, pp. 104-105, JT 1969 I 27, P. 28, cité par Engel, Traité des obligations en droit suisse 2è éd. 1997, pp. 238-239). **Une déclaration adressée à une autorité doit être comprise selon le sens que, de bonne foi, son destinataire doit lui prêter** (ATF 102 Ia 92, c.2, rés. In JT 1978 I 30).

L'administration étant davantage versée dans les matières qu'elle doit habituellement traiter, du moins formellement, on peut attendre de sa part une diligence accrue dans l'examen des actes qui lui sont soumis, notamment lorsqu'ils sont rédigés par des profanes, afin de leur donner un sens raisonnable, sans avoir à s'en tenir aux expressions inexactes utilisées (Egli, la protection de la bonne foi dans le procès, en Juridiction constitutionnelle et Juridiction administrative, Recueil des travaux publiés sous l'égide de la Première cour de droit public du Tribunal fédéral suisse, pp. 225ss, spéc. Pp. 236-237 et les exemples cités).



L'arrêt cité en titre du Tribunal Cantonal du Canton de Fribourg a été réceptionné en date du 27 décembre 2022. Posté ce jour dans un Office de la Poste suisse et compte tenu des fêtes judiciaires de Noël, le présent recours est déposé dans le délai fixé de 30 jours et il est donc recevable sous la forme.

Récusation en bloc des juges du Tribunal Fédéral

L'acharnement des membres des différentes Institutions judiciaires et politiques contre le soussigné depuis plus de 20 ans, plus particulièrement à la suite des procès Appel-au-Peuple liés aux escroqueries du patrimoine de la famille BURDET, de l'affaire SAVIOZ et de l'affaire des ROYALTIES,

<https://swisscorruption.info/burdet>

<https://swisscorruption.info/birgit-savioz>

<https://swisscorruption.info/dossier>

a mis en évidence **l'esprit de corps de tous les Magistrats judiciaires sous le contrôle et les ordres du Pouvoir politique corrompu**, pour préserver la structure du crime organisé qu'ils ont mise en place pour détourner la Démocratie en faveur d'une Oligarchie anticonstitutionnelle et criminelle. Toutes les violations du Droit sont devenues la règle, comme l'avait démontré le Conseiller National PLR Philippe NANTERMOT en 2015 : « **Si vous continuez à nous dénoncer, on vous a déjà fait mettre en prison, on peut recommencer** »... Il s'adressait à un ancien membre d'Appel-au-Peuple pour lui faire comprendre que les Magistrats obéissent à tous les Partis politiques qui les font élire...

Je m'explique afin d'écartier d'entrée de cause vos arguments récurrents fallacieux, selon lesquels l'État de Droit et la séparation des pouvoirs qui prévalaient dans un passé lointain, seraient toujours d'actualité.

La Législation basée sur la Constitution fédérale, est prévue pour être applicable dans un Etat de Droit qui respecterait spécifiquement la séparation des Pouvoirs. C'est dans cette optique que les Lois qui régissent ce qui devrait être NOTRE Etat de Droit constitutionnel, devraient être applicables et ont été voulues par le Législateur.

La complicité des individus qui représentent aujourd'hui le Pouvoir – avec souvent les mêmes individus liés à l'escroquerie dès 1991 des quelque USD 3'700.- milliards provenant des royalties sur les brevets FERRAYÉ (l'Affaire de Genève - dont je suis bénéficiaire à 50 %) <https://swisscorruption.info/dossier> ou encore dans l'escroquerie du patrimoine de ma famille <https://swisscorruption.info/burdet> – et les refus systématiques des récusations des juges corrompus chargés des procédures, ont permis de mettre en évidence le comportement arbitraire et partial des magistrats qui ont été et sont amenés à statuer sur mes recours. Comme on vient de le voir, ces juges agissent dans le cadre d'un esprit de corps au sein

de leur corporation aux ordres des politiciens corrompus. Dès lors, force est de constater que les Législateurs n'avaient rien prévu dans le cadre d'une **organisation criminelle qui agit par métier au sein même du Pouvoir judiciaire exerçant sous le contrôle d'un Gouvernement corrompu**, situation qui était impensable il y a encore quelques décennies !

La Constitution fédérale garantit à tout justiciable, dans ses Art. 9, 29 et 30, que sa cause soit traitée sans arbitraire, à pouvoir bénéficier d'une procédure qui soit traitée équitablement, par un Tribunal établi par la loi, compétent, indépendant et impartial.

L'expérience acquise au cours des 20 dernières années et les crimes judiciaires récurrents commis à mon encontre, (voir les dossiers cités plus haut et <https://swisscorruption.info/mottu>) mettent en évidence les violations multiples de la Constitution fédérale dont j'ai été Victime à tous les niveaux de l'Institution judiciaire, **jusqu'à la plus haute Cour du Tribunal fédéral**. Là où les « juges » corrompus rédigent **les jurisprudences qui leur permettent d'interpréter les Lois au profit de leur Oligarchie criminelle !**

Quoi que garantie constitutionnellement par l'Art. 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, **la séparation des pouvoirs est bafouée en Suisse**. Alors que les Juges sont élus par les Autorités politiques, qu'ils sont contraints de restituer une partie substantielle de leur salaire au Parti politique qui les fait élire, imaginer qu'il existe en Suisse une séparation des pouvoirs est une hérésie ou à tout le moins une utopie que seuls les moutons endormis du Peuple acceptent de croire. Chaque jour, les membres de l'Institution judiciaire violent la Constitution fédérale et tous les jugements rendus sont de fait illégaux !

La Preuve indubitable en a même été donnée par un Juge du Tribunal fédéral élu sous les couleurs de l'UDC, qui s'est plaint auprès de ses collègues, que *les juges sous la bannière UDC étaient convoqués régulièrement pour être sermonnés et afin qu'on leur explique comment juger...*
<https://swisscorruption.info/deontologie/#udc>

Faut-il aussi rappeler que l'un des Ministres suisses de la Justice, le **Conseiller fédéral Christoph BLOCHER**, a fait partie depuis le tout début des années 1990, des initiateurs de la corruption en Suisse et du crime organisé qui a conduit à l'escroquerie des milliers de milliards de dollars US dans **l'Affaire de Genève ?** <https://swisscorruption.info/dossier>

Christoph BLOCHER était alors Administrateur d'UBS SA <https://swisscorruption.info/usa/#rich> au moment où la banque, à l'instar de CREDIT SUISSE <https://swisscorruption.info/societes-ecrans> et des banquiers privés, escroquaient les royalties au détriment des caisses de l'Etat qui auraient dû encaisser des centaines de milliards sous forme d'impôts.

Dans une vidéo accessible sur <https://swisscorruption.info/blocher> (1^{ère} vidéo de la page) Christoph BLOCHER lui-même déclare qu'il va faire construire **117 usines chimiques en Chine**, selon les concepts les plus modernes de l'époque.

Comme l'explique la page du Site, fils de pasteur, il n'avait pas un sou. Administrateur de SBG/UBS, il venait d'emprunter CHF 20 millions pour racheter **EMS Chemie** et avait juste remboursé le prêt en question... Alors comment a-t-il pu soudain faire construire 117 usines en Chine **pour un minimum de quelque CHF 24 milliards ?**

C'est avec l'argent escroqué en complicité avec UBS SA, que Christoph BLOCHER a « construit » l'UDC actuelle et sa fortune actuelle, comme celle de ces enfants et de leurs usines... C'est avec l'argent escroqué que lui et ses comparses Martin EBNER et compagnie, ont ruiné des fleurons de l'économie Suisse comme Alusuisse, Swissair, Winterthur, etc., dans le seul but de profits personnels.

Ce Crime organisé a été dénoncé à de multiples reprises et qu'ont fait les « juges » et Procureurs pour mettre en lumière les crimes commis ? Sous contrôle du pouvoir politique corrompu comme le démontre le lien <https://swisscorruption.info/politique-corruption>, ils ont fermé les yeux et ont **fait condamner les lanceurs d'alertes** dont j'ai fait partie <https://swisscorruption.info/#cottier> pour garantir aux criminels leur impunité. Voir aussi <https://swisscorruption.info/burdet/#maitres-chanteurs>.

Ceci démontre **l'esprit de corps** au sein du Pouvoir judiciaire, en complicité avec le Pouvoir politique donneur d'ordre, pour empêcher le Justiciable de faire valoir ses Droits fondamentaux. A partir de là il est évident que la Législation en place concernant les conditions de demandes de récusation, ne peut plus être applicable et que **c'est en bloc que les Autorités judiciaires doivent être récusées à tous les niveaux de la hiérarchie !**

La Législation basée sur la Constitution fédérale, est prévue pour être applicable dans un Etat de Droit qui respecterait la séparation des Pouvoirs et l'application des Lois dans le sens voulu par le Législateur, avec des Magistrats non corrompus et qui ne subissent pas les ordres d'autres corrompus !

Or, dans la situation qui prévaut actuellement en Suisse, où tous les magistrats ont été corrompus et/ou sont sous le contrôle et aux ordres du Pouvoir politique lui-même corrompu, **on ne doit plus parler d'un Etat de Droit, mais d'une Dictature ou pour le moins d'une Oligarchie qui s'est substituée à la Démocratie.**

La dégradation des Institutions, pour en arriver à la situation que nous connaissons aujourd'hui, n'a été possible que par la corruptions des Médias, d'une part refinancés par le blanchiment des royalties et d'autre part par les subventions que les politiciens corrompus leur accordent. À partir de là, cette Presse corrompue, n'est plus qu'un instrument de propagande au service des politiciens verveux et elle est en violation de la Constitution fédérale <https://swisscorruption.info/presse>. **C'EST POUR CETTE RAISON QUE NOS COMMUNIQUÉS D'INFORMATIONS, SONT D'INTÉRÊT PUBLIC !!!**

Constatons que les membres de notre Gouvernement se sont mis au service d'organisations criminelles internationales. Nos Conseillers fédéraux   nous en donnent quotidiennement les preuves par leur comportement et si l'on peut comprendre que le Ministère Public de la Confédération (Pouvoir judiciaire) fasse partie du problème, il est inimaginable que **l'Armée, garante du respect de la Constitution fédérale qui garantit l'Etat de Droit et la neutralité suisse**, n'intervienne pas. Constatons au surplus que les membres des chambres fédérales font eux aussi partie de l'Oligarchie et ne sont plus à même d'assurer les tâches et compétences précisées à l'Art. 173 Cst ou encore 185 Cst !

Mais là se pose peut-être un nouveau problème... **Le Commandant de corps et Chef de l'Armée suisse Thomas SÜSSLI** nommé par la **Conseillère fédérale Viola AMHERD** a un profil étonnement peu militaire... Laborantin en chimie de formation, il avait changé d'orientation pour devenir informaticien auprès de la Société de Banque Suisse (SBS devenue UBS), très, très impliquée à Genève, Bâle et Zürich, dans l'escroquerie des royalties entre 1991 et 1996. Il a travaillé ensuite pour UBS à Bâle, Zürich et Londres, avant de prendre la direction de la branche « produits financiers » de la banque VONTOBEL à Singapour, là encore une banque des plus impliquées dans l'escroquerie. Rappelons qu'**Elisabeth MEYERHANS SARASIN** qui avait proposé la nomination de **Dina BETI** citée plus haut, avait aussi été Directrice chez VONTOBEL et Administratrice de Deutsche Bank, le volet allemand de l'escroquerie.

Pour démontrer le fonctionnement du crime organisé, il n'est pas inutile non plus de démontrer le parcours du Directeur actuel de la FNIMA Mark BRANSON, qui a passé lui aussi par CREDIT SUISSE Group et First Boston, UBS, SBC WARBURG, etc. qui sont au cœur de l'escroquerie et du blanchiment et il est aujourd'hui le gendarme de la finance suisse... (sic !).

Conseil Fédéral – Une volonté d'activer la 3^e guerre mondiale !

Le Conseil fédéral il y a plus de 30 ans, était constitué d'individus, exclusivement des hommes, qui avaient la réputation d'être les « sept sages » du Pays ou du moins du Palais fédéral. Je laisse à chacun le soin d'apprécier cette dénomination. Cependant, une chose est certaine, les sept membres actuels du Conseil Fédéral n'ont aucune qualité de sagesse et leur comportement est plus proche de celui des mafieux que de celui d'hommes et de femmes engagés au service de la population qui les a indirectement fait élire. Il faudra du reste que très rapidement le Conseil Fédéral soit élu par le Peuple, afin de mieux maîtriser la corruption politique dans notre Pays !

La Suisse est (je devrais plutôt dire **était**) un Pays neutre, dont la signification de neutralité ne se prête à aucune interprétation <https://swisscorruption.info/neutralite>.

Dans une récente déclaration publiée le 7 mars 2022, l'Héritier de la famille de banquiers ROTHSCHILD, Nathaniel ROTHSCHILD, déclarait aux membres du gouvernement britannique « que l'Ukraine est une pièce essentielle que le gouvernement mondial ne peut pas se permettre de perdre dans l'échiquier géopolitique. La Russie doit être excisée du système bancaire et économique international. [...] En effet, notre voie actuelle, celle de **l'absence d'action militaire, signifie que notre Ordre mondial est mort sur pieds**. Je vous invite à déployer davantage de force contre la Russie et ses mandataires, à **intensifier la « guerre de l'information » pour corriger l'Opinion**, notamment en ligne, à envoyer des armes à nos amis en Ukraine. **Sans l'Ukraine, l'ordre mondial pourrait ne pas survivre !!!**



En effet, notre voie actuelle, celle de l'absence d'action militaire, signifie que notre ordre mondial est mort sur pied. Je vous invite à déployer davantage de force contre la Russie et ses mandataires, à intensifier la « guerre de l'information » pour corriger l'opinion, notamment en ligne, et à envoyer des armes à nos amis en Ukraine. Sans l'Ukraine, l'ordre mondial pourrait ne pas survivre. »

Les familles ROTHSCHILD et ROCKFELLER issus des KHAZARS, contrôlent l'Etat profond, à savoir le Pouvoir derrière le Pouvoir <https://swisscorruption.info/deep-state>.

Les Khazars étaient un peuple turc d'Asie centrale installé dans le Caucase entre le VI^e et le XIII^e siècle. A leur apogée, les Khazars contrôlaient un vaste territoire qui pourrait correspondre à ce que sont aujourd'hui le sud de la Russie, le Kazakhstan occidental, l'Ukraine orientale, la Crimée, l'est des Carpates, ainsi que plusieurs autres régions de Transcaucasie telles l'Azerbaïdjan et la Géorgie. Les KHAZARS sont des faux Juifs qui n'ont aucun lien avec les descendants d'Abraham, mais qui sont issus de Tribus barbares qui sévissaient à l'époque dans les régions précitées. C'est la raison pour laquelle l'Ukraine a pour eux tellement d'importance, parce que tous les crimes qu'ils planifient bénéficient d'une impunité totale en Ukraine.

C'est sous et grâce à la direction des KHAZARS ROTHSCHILD et ROCKFELLER, que la plupart des banquiers à l'International, on pu blanchir les USD 4'700 milliards escroqués entre 1991 et 1996, en toute impunité, avec la complicité des gouvernements successifs des Etats-Unis et des Mafias internationales <https://swisscorruption.info/usa> mais aussi <https://swisscorruption.info/moneyplane>

Nos sept Mafieux du Conseil Fédéral, dont l'Institution a prêté son concours à ce CRIME depuis 1991, ont bien compris l'enjeu et que sans une 3^e guerre mondiale, comme l'a dit Nathaniel ROTHSCHILD, leur Ordre mondial pourrait ne pas survivre.

Mais ces sept Mafieux du Conseil Fédéral ont surtout compris que pour tous les CRIMINELS liés à l'escroquerie des royalties, ça signifiera des arrestations en masse, à commencer par eux-mêmes et la plupart des membres des Chambres fédérales, avec des jugements devant des Tribunaux militaires pour haute trahison et les exécutions qui vont s'en suivre !!!

En intégrant ce qui précède dans le narratif des Journalistes LOBOTOMISÉS qui désinforment l'Opinion publique à la demande des Khazars ROTHSCHILD, il devient possible de comprendre pourquoi les membres de nos Autorités se rallient toutes et tous aux sanctions contre la Russie, dans le seul but de parvenir à une **3^e guerre mondiale**. Il s'agit-là **pour eux de la seule solution de sauver leur peau** après s'être compromis dans ce qui aura été la plus grande opération d'escroquerie et de blanchiment d'argent.

Le revirement du Parti socialiste – mais c'est pareil pour tous les Partis – est certainement dû au fait que les Tribuns du Parti, à l'instar de Micheline CALMY-REY qui glousse sur tous les plateaux TV, ont pris conscience que le PS a été l'un des partis les plus impliqués dans l'escroquerie des royalties. Les quatre liens suivants valent le détour : <https://swisscorruption.info/ps/#calmy-rey> <https://swisscorruption.info/ukraine3/#calmy-rey> – <https://swisscorruption.info/pdc/#cotti> https://swisscorruption.info/plr/#k_villiger. Il faut savoir que les Verts n'ont rien à envier aux autres Partis et j'y reviendrai avant les élections...

Notons qu'en Suisse tout particulièrement, la structure de l'Organisation criminelle qui a permis le déroulement de cette gigantesque escroquerie, a été rendue possible grâce à la **Franc-Maçonnerie et ses Clubs de services** (Lions Club, Rotary, Kiwanis, Ambassador, etc.) dont presque tous les Politiciens sont membres et qui, en raison du **serment secret sur lequel les adeptes jugent allégeance et obéissance**, ont pu avoir en complicité avec les membres corrompus de l'Etat, une mainmise sur toute l'économie et les Institutions (ex Régies, etc.) pour blanchir les capitaux escroqués en toute impunité !

Depuis près de 30 ans, l'impunité des escroqueries dans tous les domaines dénoncés et plus particulièrement dans celui des royalties, a contribué à gaillardir les escrocs qui ont constaté que leur impunité était garantie jusqu'au Tribunal Fédéral. La plus Haute Cour de Justice du Pays a même réussi à rendre une Jurisprudence pour garantir l'impunité des membres de la Franc-Maçonnerie et de ses Clubs, pour qu'ils deviennent les maîtres du monde... La corruption a dès lors pris une telle ampleur qu'on constate aujourd'hui une marée de candidats pour les élections fédérales (4'652 candidats en 2019 pour 246 sièges), parce que **tous veulent une part du gâteau, entrer dans le cercle fermé dans lequel est pratiquée la corruption en toute impunité !**

Les juges corrompus du Tribunal Fédéral, élus par les politiciens eux-mêmes à la source de la corruption, portent **une responsabilité incommensurable dans la corruption** qui règne maintenant dans notre Pays (avec la responsabilité délictuelle qui va en découler), et qui contribue à l'appauvrissement de notre tissu économique et des classes sociales moyennes et inférieures et dans la prise de contrôle de notre Démocratie par des organisations criminelles étrangères. **Nos juges fédéraux, garants de la Constitution fédérale, doivent aujourd'hui être considérés comme des traîtres et poursuivis au sens des Art. 265 ss CP.** Il faut savoir encore que la corruption dont il est question n'aurait jamais été possible sans **une soumission de ceux qui représentent notre État, au Gourou de Davos Klaus SCHWAB et aux banquiers de l'Etat profond...** <https://swisscorruption.info/deep-state>.

La structure de la Franc-Maçonnerie et de ses Clubs de services, qui agissent tous sous le « serment » anticonstitutionnel du secret, a été et reste leur outil de travail. Pour cette raison, les membres de la **Franc-Maçonnerie et de ses Clubs de services, doivent TOUS être considérés comme des individus qui appartiennent à des Organisations CRIMINELLES** au sens de l'Art. 260^{ter} du Code Pénal Suisse.

TOUTES les personnes (Juges et autres Magistrats), à TOUS les niveaux de l'Institution judiciaire suisse, depuis les Syndics et Présidents de Communes qui représentent l'Autorité pénale de leur circonscription, sont coupables de **complicité de crime en bande organisée ou pour le moins d'avoir violé l'Art. 302 CPP**, ce qui en fait également des complices avec la responsabilité civile que cela représente. Tous devront être poursuivis en responsabilité civile à titre personnel et individuel, solidairement avec l'Etat pour des dizaines de milliers de milliards de francs de préjudices et dommages et intérêts.

<https://swisscorruption.info/responsabilites>

https://swisscorruption.info/royalties/facture_rc_royalties.pdf

Dès lors, tous les magistrats sont inéligibles pour « juger » les procédures de Citoyens dont les Droits sont bafoués systématiquement et ils doivent être récusés en bloc, puisqu'ils pratiquent le crime organisé corporativement, dans le cadre de leur communauté professionnelle.

Les « juges » à tous les niveaux, ont pu bénéficier jusqu'à aujourd'hui de l'ignorance du Peuple pour balancer leurs arguments de séparation des pouvoirs dès qu'une cause devenait dangereuse pour la classe dirigeante, afin de ne pas entrer en matière. Tous ces jugements vont dès lors se retourner contre leurs auteurs et contribuer à les faire condamner en séquestrant la totalité de leurs patrimoines constitués criminellement. Les Victimes devront être indemnisées.

Nous sommes à la veille de la destitution des Autorités politiques et judiciaires, sans aucune exception, et ce n'est qu'à ce prix que l'Etat de Droit pourra être restauré et que « l'oligarchie » de criminels dénoncée ici sera mise hors d'état de nuire.

Cette situation met en évidence une fois encore la nécessité d'exiger la récusation en bloc de tous les magistrats tant au Tribunal Fédéral que dans les Instances inférieurs dans tous les Cantons et systématiquement.

Dès lors, le présent recours n'est déposé qu'à titre formel et ne pourra être traité qu'à partir du moment où les Institutions politiques et judiciaires auront été purgées du cancer lié au crime organisé et à la corruption auquel ses membres participent.



Faits

L'esprit de corps des Magistrats fribourgeois – 1^{ère} Instance, Tribunal cantonal, Ministère Public. Des CRIMES judiciaires à tous les niveaux de l'Institution !

L'Arrêt du 19 décembre 2022 a été rendu par le Président Laurent SCHNEUWLY, assisté des juges Jérôme DELABAYS et Sandra WOHLHAUSER, tous bien connus des Victimes des crimes judiciaires dans le Canton de Fribourg. Notons qu'ils sont sous la direction de **Mme Dina BETI, Présidente du Tribunal Cantonal du Canton de Fribourg...** Je vais donc en premier lieu **cerner la personnalité** de la Présidente du TC et par extension de ses collaborateurs qui évoluent au sein de l'Institution fribourgeoise.

On l'a vu plus haut, la Constitution fédérale garantit à tout justiciable, dans ses Art. 9, 29 et 30, que sa cause soit traitée sans arbitraire, à pouvoir bénéficier d'une procédure qui soit traitée équitablement, par un Tribunal établi par la loi, compétent, indépendant et impartial. Dès lors, au sens de l'Art. 56 let. f CPP, lorsque d'autres motifs – comme je le démontre en première partie ou ci-après – sont de nature à rendre suspecte de prévention un quelconque membre de l'autorité, il y a lieu de demander sa récusation.

On constate sur le lien <https://swisscorruption.info/fribourg-corruption/#tc>, que la Présidente du Tribunal cantonal fribourgeois **Dina BETI** était avocate à Genève en 1992, au moment de l'escroquerie des royalties... La vente des brevets s'était faite sous le contrôle du Conseiller fédéral PDC Flavio COTTI <https://swisscorruption.info/pdc/#cotti>. **On parle de USD 3'600 milliards escroqués en 1992 sur la vente des brevets, auxquels s'ajoutent les USD 100 milliards du KOWEIT et alors que le cours du dollar à l'époque, était de CHF 1.46.**

Dina BETI était entrée au service juridique de la **Commission Fédérale des Banques (FINMA) en 1993** et a donc pu observer toutes les malversations menées lors de l'escroquerie des royalties qui ont eu lieu de 1992 à 1996. Il en est de même du blanchiment des royalties à partir de ce moment-là... <https://swisscorruption.info/historique>

Notons que la levée des séquestres avait été ordonnée par le Procureur général de Genève Bernard BERTOSSA en 1995 <https://swisscorruption.info/geneve-corruption/#judiciaire> et que c'est à partir de là que les conventions ont été établies par le Notaire genevois Pierre MOTTU, pour escroquer les royalties <https://swisscorruption.info/panama-papers> (voir lien **MOSSACK-FONSECA & Co**).

Dina BETI assumait la responsabilité de toutes les procédures portant sur des activités illicites dans le secteur financier et de toutes les mesures prises contre les banques et négociants en valeurs mobilières non autorisées.

Autant dire qu'elle a garanti l'impunité de tous les escrocs et blanchisseurs des royalties sur les brevets FERRAYÉ. **CREDIT SUISSE, UBS et Banquiers privés, etc.** à Genève, Bâle, Zürich, Lugano, Lausanne, etc., ont tous bénéficié de leur impunité grâce à elle.

Elle est ensuite entrée à l'AFF (Administration Fédérale des Finances) à Berne, en octobre 2001. C'est dès lors en tant que **sous-Directrice de l'AFF qu'elle a pu gérer le grounding de SWISSAIR** survenu le 2 octobre 2001 <https://swisscorruption.info/accueil/#swissair>. Elle était sous les ordres du Conseiller Fédéral **Kaspar VILLIGER** https://swisscorruption.info/plr/#k_villiger Chef du DFF (Département Fédéral des Finances). Notons au passage que Kaspar VILLIGER a été nommé ensuite **Président d'UBS SA (sic !)**... **Dans les faits, le grounding de SWISSAIR a été une opération de blanchiment de plusieurs dizaines de milliards de francs.**

Ainsi, les **CRIMINELS** que les « juges » du Tribunal Fédéral protègent, ont sacrifié le prestige de la Suisse, pour les intérêts personnels de Banksters <https://swisscorruption.info/luescher> et autres voyous, Politiciens ou Fonctionnaires corrompus. Tous sont protégés par l'État dont leur Oligarchie a pris le contrôle... Notons qu'aujourd'hui, le **Conseiller National Christian LUESCHER, qui est membre de la Commission fédérale de Justice est aussi le Président de la TradeXBank à Zürich ex Sberbank (RU)** dont les cadres ont bénéficié de l'abandon des restrictions faites aux Citoyens russes depuis le conflit armé en Ukraine... La Suisse est bel et bien devenue une Oligarchie dont les membres vilipendent nos valeurs ancestrales, des criminels protégés par le Tribunal fédéral dans ses jugements arbitraires et la violation de l'Art. 302 CPP... <https://swisscorruption.info/ukraine> et <https://swisscorruption.info/neutralite>

Mais revenons à Dina BETI qui, en tant que sous-directrice de l'AFF, a dirigé depuis 10.2001, l'Autorité de contrôle en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, dont les effectifs se montaient à quelque 25 postes. Dans cette fonction, elle était censée s'assurer que les intermédiaires financiers des secteurs autres que ceux des banques et des assurances (Avocats d'affaires, fiduciaires, etc.) respectaient les obligations découlant de la loi sur le blanchiment [rédaction : en réalité elle garantissait l'impunité de cette catégorie d'escrocs, sachant que les sociétés de révisions ont non seulement planifié les moyens d'escroquer et blanchir les royalties, mais qu'ensuite, ils donnaient décharge aux sociétés qui avaient fait le travail]... Dina BETI s'occupait également du contrôle des organismes d'autorégulation dans ce domaine.

Au 1er mai 2008, Dina BETI avait été nommée à la direction du service juridique du Département fédéral des finances (DFF) et de l'Administration fédérale des finances (AFF). Sa nomination a été proposée par Elisabeth MEYERHANS SARASIN, secrétaire générale du DFF, et par Peter SIEGENTHALER, directeur de l'AFF – tous deux très impliqués dans le blanchiment des royalties selon notre base de données – Dina BETI a ainsi été l'une des pièces maîtresses du blanchiment des royalties lors de la privatisation des anciennes régies fédérales CFF, PTT, Swisscom et La Poste suisse <https://swisscorruption.info/la-poste>

Dina BETI a été élue Juge du Tribunal Cantonal de Fribourg en 2013 et elle en est actuellement la Présidente.

Comment alors une CRIMINELLE pourrait-elle être autorisée à rendre des jugements me concernant, alors qu'elle a très largement contribué à faire disparaître quelque USD 3'700.- milliards, un préjudice duquel je suis bénéficiaire à 50 % ? Elle viole impunément et systématiquement l'Art. 56 CPP relatif à la récusation !



Une Présidente du Tribunal cantonal qui a le crime dans ses gènes et pratique le racket par métier...

J'ai déposé la demande de récusation (et plainte pénale contre les Autorités politiques et judiciaires fribourgeoises et consorts) du 24 octobre 2022, à titre personnel.

Monsieur Jean-Daniel MÉRINAT – Victime des Procureurs corrompus du Ministère Public et des différents Tribunaux fribourgeois dont le Tribunal cantonal depuis 6 ans – n'a signé cette demande que pour confirmer qu'au regard de l'arbitraire dont il a été la Victime au cours de ces dernières années, il considérait cette demande de récusation comme étant justifiée.

Or, on constate dans l'arrêt du 19 décembre 2022, que la Présidente Dina BETI, au-delà de considérer la demande de récusation comme irrecevable, répartit le coût de l'arrêt de CHF 500.- **solidairement**, à raison de CHF 400.- pour émolument et CHF 100.- pour les frais.

Elle a bien compris que personnellement je ne financerai **JAMAIS le crime organisé** dont elle fait partie et s'est empressée de rendre le coût de cet arrêt solidaire entre moi et M. MÉRINAT qui avait déjà procédé à l'avance de frais requise. Je vais veiller à l'avenir à ce que ce **comportement crasse** ne se

reproduise pas et j'accuse ici la Présidente du Tribunal Cantonal de Fribourg de RACKET ! Si malgré tout – **c'est un avertissement que vous devriez prendre au sérieux !** – une quelconque Instance judiciaire devait reprendre de tels procédés ou abuser de l'interprétation du Droit, ce sont des milliards de francs que je mettrai à charge des magistrats et des Institutions concernées, au titre de dommages et intérêts sur les royalties... **Des milliards que les responsables de l'Etat n'auront aucune chance de négocier dans le cadre des réserves civiles déposées !**

Le Canton de Fribourg et ses magistrats et politiciens jusqu'au-boutistes, se sont lancés-là dans une véritable descente aux enfers financières qu'ils vont devoir assumer, tant sur leurs biens personnels que pour les caisses de l'État... Et il est dommage qu'ils n'aient pas encore compris que le monde a changé et que l'état profond est à terre, qu'il n'est plus qu'une question de temps (et il est très proche) pour que tout l'édifice du mal s'effondre. **Nous sommes à la veille d'une destitution gigantesque de tous les élus et par extension de tous les membres du Pouvoir judiciaire corrompu !**

Un État corrompu où Magistrats et Politiciens sont TOUS corrompus en soutien à l'Oligarchie qui les fait vivre... / Explication du phénomène de la corruption

Pour comprendre cette grave accusation, il est nécessaire de reprendre un bref historique de la situation qui a conduit à la **dégénérescence des Institutions politiques et judiciaires** et au fonctionnement corrompu des membres précités de l'État et de ses Fonctionnaires, du moins ceux d'un certain niveau.

Ce sont bien des « **méthodes de travail** » **criminelles** qui ont permis aux plaignants contre moi depuis 20 ans, qui m'ont fait condamner à quelque 26 mois d'emprisonnement sans aucun élargissement de régime, dans mes **procès dits d'Appel au Peuple** de 11.2006 et de 07.2007, sur plainte entre-autres du fribourgeois Michel TINGUELY, pour avoir dénoncé le CRIME JUDICIAIRE commis par les autorités judiciaires fribourgeoises, au préjudice de Mme Birgit SAVIOZ qui va devoir, elle aussi, être indemnisée... <https://swisscorruption.info/birgit-savioz>.

Escroquerie, mise sous tutelle abusive pour permettre aux criminels de finaliser une vente immobilière, faux dans les titres, complicité d'escroquerie avec UBS SA, etc., les magistrats corrompus fribourgeois ont prêté leur concours dans le passé à tous les crimes, l'Affaire de M. Daniel CONUS est un autre cas... <https://swisscorruption.info/daniel-conus>.

Et comme la pratique le veut dans le monde corrompu des Autorités politiques et judiciaires en Suisse, ce sont les lanceurs d'alertes qui ont été sanctionnés ! **Manifestement, cette organisation politico-judiciaire n'a rien appris de ses erreurs et croit pouvoir poursuivre sur sa lancée avec l'Affaire MÉRINAT, pourtant très simple si l'on prend la peine d'étudier le lien** <https://swisscorruption.info/merinat>



FIFA – Des Autorités fribourgeoises en lien direct avec l'escroquerie, le blanchiment d'argent et la corruption

Le 8 juin 2006, Dominique DE BUMAN a officialisé sa connaissance sur le sujet des dérives au sein du pouvoir politique – tant au niveau suisse que fribourgeois – en ces termes. Il s'adressait alors à Daniel CONUS, membre de l'Association APPEL-AU-PEUPLE et a ensuite repris ses déclarations à l'attention de la Presse : « **Je sais que les Autorités sont complètement corrompues, mais ça ne s'arrête pas là. Si je dénonçais tout ce que je sais, la Suisse entière tremblerait... La société est complètement pourrie. Cela ne fonctionne que par les petits copains. Il y a des problèmes partout. La société (fribourgeoise) n'est pas exempte d'histoires de corruption ou de copinage. J'ai eu vent de certaines choses qui ont été couvertes, c'est vrai, je le sais** »...

Dominique DE BUMAN <https://swisscorruption.info/debuman> a été **Syndic PDC / Le Centre de la Ville de Fribourg**, de 1994 à 2004, soit durant la levée des séquestres, l'escroquerie et le blanchiment des royalties.

On lit dans l'article de la Liberté de ce jour (31.01.2023), que la Ville de Fribourg traite par l'intermédiaire de la société LOANBOOX pour obtenir ses emprunts. Une société qui, par ses associés, et les Administrateurs et autres membres directs ou indirects inscrits au Registre du commerce selon notre base de données, se trouve étroitement liée aux escrocs qui ont participé à l'escroquerie et au blanchiment des royalties.

Selon le porte-parole de la ville de Fribourg M. Alexandre BRODARD, qui semble parallèlement être indépendant titulaire de la société EPISETU Communication.ch, les conditions de l'octroi du prêt FIFA par la ville de Fribourg sont confidentielles...

La FIFA, Sepp BLATTER, Gianni INFANTINO et Cie, sont au cœur de l'escroquerie et du blanchiment des royalties. <https://swisscorruption.info/fifa> et notre base de données met en évidence les complicités qui ont permis à Sepp BLATTER et ses complices, de prendre le contrôle des organes de diffusions et faire de la FIFA l'appareil d'escroquerie et de blanchiment d'argent qu'elle est à ce jour. Dès lors, quand notre argent est en jeu, il ne va rien y avoir de confidentiel !

Il est évident qu'après avoir eu Dominique DE BUMAN comme Syndic, les membres des Autorités successives de la Ville de Fribourg et régions – qui soit dit en passant ont vu une expansion fulgurante de leur économie depuis le début des années 1990, ne pouvaient pas ignorer le système de blanchiment en cours depuis maintenant plus de 25 ans.

Le recours par les collectivités publiques à LOANBOOX, démontre que les membres du complot dont font partie les membres corrompus de la politique, qui sont souvent aussi membres de Clubs ou Francs-Maçons, se sont organisés au travers d'infrastructures de blanchiment d'argent, et utilisent les collectivités publiques à cet effet...

Et ceci bien entendu à la méconnaissance totale de l'Opinion publique ! Mais ça va changer !



Conclusion

Le temps des magistrats et politiciens au service du CRIME ORGANISÉ, de la corruption et/ou membres de Clubs ou de la Franc-Maçonnerie est révolu. **La Franc-Maçonnerie et ses Clubs de services doivent être considérés comme des organisations criminelles** qui portent atteinte à l'Etat de Droit en agissant sous leur **serment anticonstitutionnel du secret**. Ils ont perverti l'ensemble des Institutions de notre Pays pour les ranger dans la catégorie du Crime Organisé en Bande au profit d'une Oligarchie qui s'est substituée à la Démocratie et dont les membres doivent être poursuivis pénalement.

Il est donc temps pour le Procureur général de la Confédération et le Ministère Public de la Confédération d'agir pour rétablir l'Etat de Droit et remettre l'Institution judiciaire au service des Citoyens.

J'attends ainsi expressément que la présente procédure au niveau du MPC soit prise en charge par le Procureur général en personne et non par ses adjoints corrompus. Qu'il soit signataire des décisions prises. Je comprendrai alors si ses déclarations publiques selon lesquelles il veut intervenir contre la corruption sont sincères ou si ce sont des balivernes, sachant que les dernières écritures reçues du MPC continuent à démontrer son appartenance au crime organisé.

Il est nécessaire que le remaniement des Institutions contre le CRIME ORGANISÉ, se fasse par la destitution de la plupart des membres en place, tant au niveau politique que judiciaire, voire même par des destitutions en bloc.

En conclusion et sur la base des faits énumérés, je conclus plaise au Tribunal Fédéral de prononcer :

- I. La récusation de tous les membres des Autorités judiciaires fribourgeoises est admise en bloc.
- II. La récusation de tous les membres des Autorités judiciaires fédérales est admise en bloc et la présente cause et reçue à titre formel, sans être traitée, et le sera en temps opportun, lorsque les magistrats corrompus auront été écartés du système judiciaire.
- III. Le Tribunal Fédéral prend acte du dépôt de réserves civiles contre l'Etat de Fribourg, ses politiciens, ses Fonctionnaires et ses Magistrats, en fonction des faits décrits, à titre personnel et individuel et solidairement avec l'état, sur la responsabilité délictuelle globale de plus de CHF 70'000 milliards https://swisscorruption.info/royalties/facture_rc_royalties.pdf en lien avec l'escroquerie et le blanchiment des royalties <https://swisscorruption.info/responsabilites>

Une opération dans laquelle le Canton de Fribourg et ses représentants ont largement contribué et personne ne peut prétendre ne pas avoir été au courant <https://swisscorruption.info/debuman>

Subsidiairement

- IV. Toutes les mesures sont prises pour que la Franc-Maçonnerie et les Clubs de services soient considérés comme des Organisations criminelles au sens du Code Pénal et que leurs membres soient poursuivis en conséquence. Qu'un fichier national reprenant tous les membres de ces organisations criminelles depuis 1991, soient mises à disposition du Public.

Fait à Yverdon-les-Bains, le 31 janvier 2023

Marc-Etienne Bardet